Conseil Municipal du 8/12/2014 Salle zone technique St Antoine l'abbaye

Personnes présentes : Mme Jolland, M.Philibert, M. Germain, Mme Gilibert, M. Lanoy, Veyrand, Mme Lemaire, Mme Girond, M. Claude, M. Hébert, M. Blanc, Mme Michaud.

Excusées: Mme Longis, Mme Jullin, Mme Ragot.

Points abordés :

1/ Tarifs 2015 : Pas d'augmentation souhaitées par le conseil municipal pour 2015.

- Repas cantine 3 euros 80 par enfant, seule exception proposée : 5 euros par repas pour les instituteurs.
- Garderie : matin seulement 1, 30 €/enfant

Soir seulement : 2,30 €/enfant

Matin et soir : 2,30 €/enfant

- Assainissement collectif: part fixe: 55 € par foyer, part proportionnelle: 0,70€/m3. Une proposition pour les consommateurs en résidence secondaire: de 5m3: réduction de 20% de la part fixe. La redevance « Modernisation des réseaux: 0,155€/m3
- Redevance empiétement espace public : 12 €/m2, sauf sur la grande cour : 15€/m2. Pour les empiètements occasionnels : 6€/m2
- Concession cimetière trentenaire : 150 € pour 2m² 50, 300 € pour 5 m²

Cinquantenaire: 250 e pour 2m² 50, 500 € pour 5m²

- Adhésion bibliothèque : 8 €/ personne, 15 €/ famille. Pour les touristes de passage, une caution de 50 € est demandée en plus de l'adhésion.

Concernant le crédit de report permettant de régler les dernières factures d'investissement de l'année 2014 et celles de début 2015, il est proposé par Michel Philibert de prévoir le quart du budget d'investissement. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

2/ Attribution du lot électricité des grands escaliers

Une seule entreprise ayant répondu : Inovelec, de st Antoine, la proposition de cette entreprise est acceptée pour un montant de 15420 € H.T.

Une demande de subvention auprès du S.E.D.I. (syndicat d'électricité), pour « éclairage public » sera faite, ainsi qu'auprès du Conseil Général et de la D.R.A.C.

3/ Travaux en cours

- Station d'épuration : le fonctionnement de la station n'est pas optimal par manque d'apport d'eaux « sales ». il est proposé de limiter le nombre de bassins en activités de 6 à 4 afin de garantir un meilleur résultat. Certains travaux sont à prévoir pour améliorer la filtration des eaux et boues : amener des graviers et sables plus fins. La nécessité de raccorder de nouveaux secteurs du village se pose pour 2015.
- Chabeaudière : La sté Toutenvert doit déposer dans les fossés des rochers pouvant limiter l'érosion de ceux-ci, en cas de fort ruissèlement
- Dévégétalisation du toit de l'église : En attente de l'entreprise
- Mur mitoyen entre la mairie et M. et Mme Bruas : la Sté Giraud n'a pas encore commencé les travaux.

4/ divers

- Commune de Dionay : une demande de mutualisation de moyens est faite par la commune de Dionay pour les travaux. St Antoine accepte le principe de ce rapprochement.
- Les plus Beaux Villages de France : l'A.G. aura lieu à Villefranche de Conflent du 10 au 12 avril 2015. Une commission qualité se rassemblera à St Antoine les 25 et 26 septembre 2015 et accueillera de 40 à 50 personnes.

Mme Jolland apporte une précision concernant la possibilité, pour les visiteurs, de pouvoir réserver auprès des différents commerces, établissements touristiques de St Antoine, par le biais du site des Plus Beaux Villages de France.

- Vœux du maire : le vendredi 9/1/2015 à 18 heures 30 à la salle des fêtes.
- Center parc Chambaran: Mme Jolland expose la demande de poser une banderole dans le village pour soutenir l'installation du Center Parc chambaran. Elle précise les raisons de ce soutien en tant qu'élu de la république de faire respecter des choix pris depuis 7 ans par les différentes collectivités, la nécessité de soutenir un secteur défavorisé en terme d'emplois, de penser aux retombées économiques et touristiques sur l'ensemble du territoire. Mme le maire laisse la parole à M. Veyrand qui présente ses doutes quant au bien-fondé de l'implantation d'un tel projet sur le secteur Chambaran, avec le rapport de l'enquête publique « loi sur l'eau ». Après un échange, il est soumis au vote le projet de banderole en soutien au Center Parc : pour : 8, contre : 3, abstention : 1.

La séance est levée à 23h.